

LES AIDES A L'INSTALLATION D'ENERGIES RENOUVELABLES, A LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET A L'ECOCONSTRUCTION POUR LES PARTICULIERS LORRAINS.

Les informations suivantes sont données à titre indicatif et doivent être confirmées auprès des autorités compétentes.

Aides en Moselle

DPE	ISOLATION ET MAISON BASSE CONSOMMATION	SOLAIRE THERMIQUE	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	BOIS ENERGIE	GÉOTHERMIE	Eolien individuel	Récupération d'eau de pluie
Florange 03 82 59 32 60		150 €/m ² dans la limite de 5 m ²			Conditions identiques aux aides régionales - Aide limitée à 750 € sous réserve que l'investissement HT soit au moins égal au double de l'aide accordée		
Forbach 03 87 84 30 00	100 €						
Guénange 03 83 82 64 39		150€/m ² Chauffe Eau Solaire Individuel dans la limite de 750 €					
Kerbach 03 87 87 44 64		100 € Chauffe Eau Solaire Individuel 200 € Système Solaire Combiné	100 €/kWc installé en panneaux photovoltaïques jusqu'à 3 kWc	- 200 € Chaudière bois bûche à hydroaccumulation - 75 € Poêle à bûche ou insert avec rendement garanti supérieur à 65% - 100 € Poêle à granulés - 200 € Poêle de masse - 200 € Chaudière à plaquette, à granulé ou à céréales			
Spicheren 03 87 85 31 01		100 € Chauffe Eau Solaire Individuel 200 € Système solaire combiné	100 €/kWc installé en panneaux photovoltaïques jusqu'à 3 kWc	- 200 € Chaudière bois bûche à hydroaccumulation - 75 € Poêle à bûche ou insert avec rendement garanti supérieur à 65% - 100 € Poêle à granulés - 200 € Poêle de masse - 200 € Chaudière à plaquette, à granulé ou à céréales			
Thionville 03 82 52 53 53		100 €/m ² Chauffe Eau Solaire Individuel					

<p>Communauté de communes de Cattenom et Environs 03 82 82 05 60</p>			<p>100€/m² Chauffe Eau Solaire Individuel (aide plafonnée à 500 € pour une habitation principale)</p> <p>100€/m² Système Solaire Combiné (aide plafonnée à 500 € pour une habitation principale)</p>			<p>Investissement : 10% du coût des travaux liés à la réalisation de capteurs verticaux (y compris fourniture des sondes, piézomètres et équipements de forage jusqu'au raccordement en chaufferie) dans la limite de 1000 € de subvention</p>		
<p>Communauté de Communes de Maizières les Metz 03 87 51 77 02</p>			<p>200 € (production eau chaude)</p>	<p>200 €</p>	<p>500 € pour une chaudière bois</p>	<p>500 €</p>		
<p>La CC de Maizières les Metz accorde aussi des aides de 500 € pour l'aérothermie et les chaudières à condensation.</p>								
<p>Communauté de communes Le District Urbain de Faulquemont 03 87 29 83 58</p>			<p>150 € pour la pose de panneaux solaires thermiques</p>	<p>150 € pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques</p>		<p>150 € pour la pose d'une pompe à chaleur (géothermale ou aérothermale)</p>		
<p>Metz Métropole CA2M - http://www.metzmetropole.fr</p>		<p>3000 à 4000 € d'aide (selon la composition du ménage, la performance énergétique du logement et son coût au m²) en complément d'un pass foncier ou d'un prêt à taux zéro de l'Etat</p>						

Aides en Meurthe et Moselle

	DPE	ISOLATION ET MAISON BASSE CONSOMMATION	SOLAIRE THERMIQUE	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	BOIS ENERGIE	GÉOTHERMIE	Eolien individuel	Récupération d'eau de pluie
Frouard EIE Ouest 54 : 03 83 64 98 04			10% du montant TTC des travaux (plafonnée à 300€)	10% du montant TTC(plafonnée à 300€)	10% du montant TTC(plafonnée à 300€)	10% du montant TTC(plafonnée à 300€)	10% du montant TTC(plafonnée à 300€)	10% du montant TTC(plafonnée à 300€)
Houdemont EIE du Grand Nancy : 03 83 37 25 87			150 € forfaitaires Chauffe Eau Solaire Individuel					
Jarville EIE du Grand Nnncy : 03 83 37 25 87			150 € forfaitaires Chauffe Eau Solaire Individuel					
Jarny			100 € / m2 à hauteur de 5m2 subventionnables (particuliers imposables et collectifs) 150 € / m2 à hauteur de 5m2 subventionnables (particuliers non-imposables et bailleurs sociaux)					tarif préférentiel pour un kit complet de récupérateur d'eau de 500L = 25 € TTC
Laneuveville devant Nancy 03 83 51 81 23			40 €/m² Chauffe Eau Solaire Individuel (lotissements et immeubles collectifs)					
Livurdun			150€ Système solaire ECS et/ou chauffage					
Malzéville 03 83 29 43 78			150 € forfaitaires Chauffe Eau Solaire Individuel					
Maxéville 03 83 32 30 00			150 € forfaitaires Chauffe Eau Solaire Individuel 200 € forfaitaires Système Solaire Combiné 75 € TTC/m² de panneau pour la production l'eau chaude solaire collective					
Pompey 03 83 49 23 56			150 € Chauffe Eau Solaire Individuel					

Pulnoy 03 83 29 16 64		Travaux d'isolation des bâtiments de + de 15 ans - murs, combles (peruds ou non), fenêtres, volets roulants : 20% par travaux - Plafond 200 € par travaux. (réalisés par un professionnel)	150 € forfaitaires Chauffe Eau Solaire Individuel (réalisé par un professionnel)			150 € PAC horizontale et verticale (réalisée par un professionnel)		
Tomblaine 03 83 29 44 70			150 € Chauffe Eau Solaire Individuel	150 €		150 €		
Villers-lès Nancy 03 83 92 12 12			150 € Chauffe Eau Solaire Individuel 150 € Système Solaire Combiné					
Communauté de communes des deux rivières 03 82 26 45 18			300 € pour 2 à 5 m ² inclus Chauffe Eau Solaire Individuel 350 € pour 5 à 7 m ² inclus Chauffe Eau Solaire Individuel 500 € Système Solaire					
Communauté de Communes Moselle et Madon 03 83 26 45 00			150 € forfaitaires Chauffe Eau Solaire Individuel	250 € forfaitaires		250 € forfaitaires		
Communauté urbaine du Grand Nancy 03 83 91 83 91			100 €/m ² Chauffe Eau 100 €/m ² Système Solaire Combiné		10 000€ maximum pour l'installation d'une chaufferie bois à alimentation automatique d'une puissance équivalente à 50 kW	1000 € PAC géothermale 2000 € PAC géothermale verticale		
Communauté de Communes de la Mortagne 03 83 42 81 29	70% coût étude thermique (partenariat avec un BE)							
Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze 03 83 71 45 76	Tout les travaux définis par le crédit d'impôt sont éligible à une subvention de 5% plafonnée à 8000€ de dépense (soit 400€ maximum)							
Communauté de Communes du Bassin de Pompey 03 83 49 81 17		10% du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 300€)	10% du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 300€)	10% du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 300€)	10% du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 300€)	10% du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 300€)	10% du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 300€)	10% du montant TTC des travaux (plafonnée à 900€)

<p>Communauté de Communes de Saintois au Vermois 03 83 15 88 88</p>		<p>15% travaux d'isolation plafonnés à 3000€ de dépense (soit 450€ de subvention maximum)</p>						
<p>Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois 03 83 45 23 32</p>			<p>50% Chauffe Eau Solaire Individuel (Plafond 500€) 50% Système Solaire Combiné (Plafond 1000€) (Valable sur la pose avec équipement CSTBat et installateur Qualisol)</p>	<p>50% (Plafond 1000€)</p>	<p>50% Chaudière, poêle, insert, cuisinière (Plafond 1000€)</p>	<p>50% PAC géothermie (Plafond 1000€) 50% PAC air/eau (Plafond 1000€)</p>		
25% chaudière à condensation si logement > 2 ans (Plafond 1000€)								
<p>Communauté de communes du saintois 03 83 52 47 93</p>			<p>50 % Chauffe Eau Solaire Individuel 50% Système Solaire Combiné</p>		<p>50% chaudière, poêle et insert</p>	<p>50% PAC aérothermie et géothermie</p>		
Valable sur la pose, plafonnée à 1000€								
<p>Communauté de Communes de la Pipistrelle 03 83 47 15 24</p>			<p>10% Chauffe Eau Solaire Individuel 10% Système Solaire Combiné</p>		<p>10% chaudière, poêle et insert</p>	<p>10% géothermie ou aquathermie</p>		
Valable sur la fourniture et la pose, plafonnée à 500€								

Aides dans les Vosges

DPE	ISOLATION ET MAISON BASSE CONSOMMATION	SOLAIRE THERMIQUE	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	BOIS ENERGIE	GÉOTHERMIE	Eolien individuel	Récupération d'eau de pluie
Eloyes	Etude thermique aidée sous certaines conditions	CESI avec kit solaire agréé - Installateur Qualisol : aide de 150 €/m ² (dans la limite de 500 €)	100 €/KWc (dans la limite de 300 €) en répondant aux critères de la Région Lorraine	Chaudière buche à hydroaccumulation, chaudière granulé ou plaquette, poêle à masse - mêmes critères que le crédit d'impôt - Aide plafonnée à 750 €	Aide de 750 € maximum pour des pompe à chaleur à forage verticale - mêmes conditions que la Région Lorraine (dans la limite de 750 €)		
Epinal (Maison de l'environnement)	Travaux d'isolation des toitures : 8 €/m ² isolé dans la limite de 200m ² d'isolation par immeuble - Certification ACERMI des matériaux (R _e ≥ 5,5m ² K/W) d'origine animale ou végétale - Certification Qualibat en isolation thermique de l'entreprise						
Communauté de Communes de Capavenir 03.29.36.06.06		CESI avec kit solaire agréé - Installateur Qualisol Chauffage solaire			Pompes à chaleur éligibles au crédit d'impôt Aide plafonnée à 1000 € pour un immeuble isolé et à 350 € par appartement		Citernes enterrées ou cachées pour récupérer les eaux de pluie et systèmes de distribution
12% de l'installation dans la limite de 1000 € pour un immeuble isolé et à 350 € par appartement							
Communauté de Communes des Monts de Vologne 03 29 51 41 09				1 500 € maximum - chaudière bois			
Communauté de communes du Pays de Neufchâteau	Prise en charge de 50% du coût des 2 DPE obligatoires pour bénéficier des autres aides	Isolation des parois opaques extérieures par des matériaux naturels - subvention de 30% dans la limite d'une dépense éligible de 2000 € HT pour des travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH		Chaudière à hydroaccumulation - prime de 1000 € forfaitaire ; dans le cadre de l'OPAH			

Mairie de Saint Dié			800 € max chauffe eau solaire conditions: 1) l'installateur doit être de Saint Dié 2) 20 dossiers maximum en 2009		800 € max chauffage granulé ou plaquette conditions: 1) l'installateur doit être de Saint Dié 2) 20 dossiers maximum en 2009			
----------------------------	--	--	--	--	---	--	--	--

Aides en Meuse

DPE	ISOLATION ET MAISON BASSE CONSOMMATION	SOLAIRE THERMIQUE	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	BOIS ENERGIE	GÉOTHERMIE	Eolien individuel	Récupération d'eau de pluie
CC de Fresnes en Woivre EIE Sud 55 : 03 29 45 01 39	<p>Aide de 800 € pour 3200 € d'investissement - Bonus pour une isolation écologique = aide de 1200 € pour 3200 € d'investissement</p> <p>Isolation des murs et dalles Isolation des toitures</p> <p>Dépense combinée à la pose d'un système de chauffage ou d'eau chaude</p>	Investissement de 1500 € TTC minimum		<p>Investissement de 1500 € TTC minimum</p> <p>Chaudière bois automatique et chaudière buche avec hydroaccumulation</p> <p>Dépense éligible : main d'œuvre</p> <p>Aide de 400 €</p>	<p>Investissement de 1500 € TTC minimum</p> <p>PAC géothermique et aérothermique si COP > 3 pour des temerature -7 à 45.</p> <p>Dépense éligible : main d'œuvre</p> <p>Aide de 400 €</p>		
CC de la Petite Woivre EIE Sud 55 : 03 29 45 01 39	<p>Bonification des aides de 25% en cas de travaux d'isolation</p> <p>Bonification des aides de 50% en cas de travaux d'isolation avec des matériaux dits sains</p>	<p>Investissement de 1500 € TTC minimum et de 4000 € maxi</p> <p>Solaire thermique, SSC et ballons thermodynamiques</p> <p>Dépense éligible : main d'œuvre</p> <p>Aide de 20%</p>		<p>Investissement de 1500 € TTC minimum et de 4000 € maxi</p> <p>Chaudière bois (sauf poele et cuisinières) et chaudière à tirage naturel à combustion montante à condition qu'elles soient dotées d'un ballon tampon.</p> <p>hydroaccumulation</p> <p>Dépense éligible : main d'œuvre</p> <p>Aide de 20%</p>	<p>Investissement de 1500 € TTC minimum et de 4000 € maxi</p> <p>Geothermie verticale et aérothermie sous certaines conditions</p> <p>Dépense éligible : main d'œuvre</p> <p>Aide de 20%</p>		